



« Ramène ta soupe » 2018

Règlement du concours

Article 1

Le concours est ouvert aux cuisiniers amateurs de tous âges et de tous horizons, qui peuvent concourir seuls ou en équipe.

Article 2

L'inscription au concours de soupe est gratuite¹.

Article 3

Seules les **soupes maison** sont acceptées (*soupes en briques ou en sachets interdites*).

Article 4

Il est demandé aux participants de donner **un nom** à leur soupe. Soyez créatifs !

Article 5

Les inscriptions sont ouvertes à compter du 2 janvier 2018. Elles se font par téléphone au 04 77 30 81 45 ou par mail (accueil@centresocial-sp.fr). Le nombre de participants étant limité, seules les premières inscriptions pourront être retenues.

En tout état de cause, les inscriptions seront closes **le dimanche 21 janvier à minuit**.

Article 6

Pour que le jury et le public puissent prendre part à la dégustation, il est demandé de prévoir une quantité de soupe d'environ **trois litres** par participant. Merci en revanche de ne pas dépasser les 5 litres de soupe par candidat afin d'éviter tout gaspillage...

Article 7

Il est demandé d'apporter sa soupe suffisamment chaude pour qu'elle puisse être dégustée telle quelle. Le réchauffage sur place ne pourra être qu'exceptionnel.

Article 8

Le concours de soupe se déroulera au centre social Christine Brossier (131, chemin de la Madone – 42450 Sury-le-Comtal) **le mercredi 24 janvier 2018 à partir de 19h**. L'accès au centre sera toutefois possible à partir de 18h15. L'équipe d'accueil attribuera à chaque participant un numéro qui sera également apposé sur la portion de soupe soumise au jury (à l'aide d'une étiquette autocollante fournie par le centre).

Article 9

Un jury, composé de professionnels du « bien manger » et d'amis du centre social, sera chargé de désigner **les 3 meilleures soups de l'année** et de remettre à leurs auteurs les distinctions suivantes : Louche d'or suryquoise 2018 ; Louche d'argent ; Louche de bronze. Le vote du jury tiendra compte des **3 critères** suivants : la texture ; la saveur ; l'apparence.

Les gagnants seront désignés aux alentours de 21h. Ils recevront des lots symboliques destinés à saluer la qualité des meilleures réalisations de l'année, le tout dans la bonne humeur et la convivialité !

¹ Pour couvrir les frais d'organisation de la soirée, une libre participation sera en revanche demandée aux personnes présentes le 24/01/2018 (candidats compris).